



REUNION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
  
PROCES VERBAL du  
  
JEUDI 1ER JUIN 2023

**Assistaient à la réunion (9 personnes) :**

Mmes Nathalie COSTARD Présidente, Sylviane CHAVENEAU, Maryvonne FOUCHARD, Marie-Christine FOURNIER, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Bernadette LEMOINE, Carole MEGIMBIR, Christine MONNEAU.

**Absents excusés (7 personnes) :**

M. Pierre BOSSE (membre honoraire), Mmes Martine BARBIER-PRIEUR (pouvoir à Mme FOURNIER), Nicole COCHARD, M. Roger DUVEAU (pouvoir à Mme FOURNIER), Mmes Chantal GROSBOIS, Marie-Christine POIRIER (pouvoir à Mme FOURNIER), Monique VERNEAU (pouvoir à Mme MONNEAU).

**Personne invitée :** Mme Aurélie CAILLAUD.

***Suffrages exprimés : 12 (dont 3 pouvoirs autorisés).***

Ouverture de la séance : 14 h 30.

Mme COSTARD rend compte du rendez-vous avec MM. JARRY et CONSTANTIN de la Direction des ressources humaines du Département de Maine-et-Loire. Elle précise que tout s'est bien passé mais elle leur a précisé qu'elle regrettait que M. CONSTANTIN ne soit pas plus présent au Conseil d'administration de l'APDM.

Par ailleurs, elle demande aux membres du Conseil d'administration de répondre systématiquement aux mails qui leur sont envoyés en précisant leur identité.

**1) Présentation d'Aurélie CAILLAUD et d'Annie TREMBLAIS, permanentes de l'APDM**

Mme COSTARD laisse la parole à Aurélie CAILLAUD afin qu'elle puisse se présenter.

Mme CAILLAUD indique qu'elle est arrivée au Département en 2014 au service de la Santé centre de la tuberculose avec Carole MEGIMBIR, puis au service prestations avec Nathalie COSTARD et Gaëlle GUILLANT et retour au service de vaccination qui a fermé à la suite de quoi il lui a été proposé le poste de permanente à l'Amicale du personnel du Département de Maine-et-Loire.

Les membres du Conseil d'administration lui souhaitent la bienvenue.

Dans le cadre du groupement d'achats, Mme CAILLAUD indique que les exposants, à savoir 5, de différents produits ont été très satisfaits de leur prestation ainsi que les adhérents. Vu le succès de cette opération, il est proposé de la reconduire avec d'autres exposants.

Elle précise qu'elle s'occupe, plus particulièrement, de la partie administrative et comptable, du groupement d'achats, de la thalasso, de l'accueil des adhérents. Avec Annie TREMBLAIS, l'assistante adjointe à mi-temps, elles ont modifié l'aménagement des locaux pour les rendre plus accessibles et favoriser l'accueil des adhérents. Elle indique qu'Annie TREMBLAIS est chargée des adhésions et de toutes les sorties étant donné son expérience dans le tourisme où elle a occupé un poste avant de venir au Département.

Carole MEGIMBIR propose un tour de table pour une présentation des membres du Conseil d'administration, ce qui est fait.

## **2) Elections des Présidents et positionnement des membres du Conseil d'administration dans les Commissions**

Nathalie COSTARD demande s'il y a des candidats pour les postes de Président des Commission convivialité, loisirs et sports et Commission de fonctionnement. **Aucune réponse positive.**

Il est donné lecture des réponses des membres du Conseil d'administration pour siéger au sein des trois Commissions, à savoir :

***Commission convivialité, loisirs et sports*** : Mme Martine BARBIER-PRIEUR, M. Roger DUVEAU, Mmes Maryvonne FOUCHARD, Chantal GROSBOIS, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Carole MEGIMBIR.

***Commission fonctionnement*** : Mmes Marie-Christine FOURNIER, Bernadette LEMOINE, Christine MONNEAU.

***Commission retraité*** : Mme Maryvonne FOUCHARD *Présidente*, M. Pierre BOSSE, Mmes Martine BARBIER-PRIEUR, Nicole COCHARD, Sylviane CHAVENEAU, Marie-Christine FOURNIER, Chantal GROSBOIS, Nicole GUILLOTEAU, Christine MONNEAU, Marie-Christine POIRIER et Monique VERNEAU.

Etant précisé que Mme Nathalie COSTARD, Présidente de l'APDM, est membre de droit dans toutes les commissions.

Carole MEGIMBIR se demande s'il est utile de maintenir la commission fonctionnement étant donné que ses membres font tous partie du Bureau.

Nathalie COSTARD rappelle que le Président de commission doit rédiger obligatoirement le compte rendu de la Commission.

En attendant de trouver un Président, il est proposé d'élargir le Bureau et d'y inviter Mme LEMOINE, membre de cette Commission, pour étudier les questions relatives à la Commission fonctionnement.

Pour la Commission convivialité, loisirs et sports, il n'y aucune candidature pour sa présidence et, en conséquence, il est proposé que Nathalie COSTARD, la Présidente de l'APDM, puisse convoquer la Commission et ensuite à voir pour le compte rendu de réunion.

Nathalie COSTARD propose de faire un article dans atout métiers pour signaler que l'APDM manque cruellement d'adhérents pour occuper les postes vacants et surtout au niveau des actifs.

Aurélie CAILLAUD précise que des informations figurent déjà sur l'atout métier mais propose de faire une trilogie faisant ressortir les activités et les rôles des membres du Bureau, du CA au sein de l'Amicale pour mieux attirer l'attention des agents du Département.

Par ailleurs, Aurélie CAILLAUD envisage de se rendre sur les différents sites du Département, avec l'accord de la DRH, et d'assister à la réunion d'informations des nouveaux arrivants pour présenter les activités de l'APDM.

Mme MEGIMBIR précise que Céline ROGER intervient déjà à cette journée des nouveaux arrivants et qu'il faudrait prendre contact avec elle et travailler en collaboration.

### **3) Retour sur les sorties et voyages en cours et les groupements d'achats (parfums, gâteaux Bijoux, expo-vente) – Activités programmées à venir**

Début septembre, pour le lancement des parfums, il faut revoir le listing avec la responsable de l'organisme.

Pour le spectacle de Noël en décembre « La Fabrique à Cadeaux », il faut lancer l'information fin début novembre.

Il est prévu de réunir la ***commission convivialité le lundi 4 septembre à 17 h 15 dans les locaux de l'APDM.***

Pour la soirée APDM, il est demandé à Aurélie CAILLAUD de lancer les inscriptions mi-aout pour un retour mi-septembre 2023.

Il est prévu également une réunion du Bureau de l'Amicale le lundi 11 septembre à 12 h 15 dans les locaux de l'APDM.

*Sortie à Londres :* Annulation faute d'un nombre suffisant de participants (peut-être du fait de la nécessité d'un passeport) entraînant une perte financière limitée grâce à un remboursement négocié près de l'agence de 200 € à déduire sur le voyage en Slovénie (30 personnes).

*Pour le voyage en Slovénie,* une adhérente qui devait partager sa chambre avec une autre personne qui a décidé finalement de prendre une chambre individuelle, se retrouve seule. Donc Nathalie COSTARD informe le Conseil d'administration que conformément au règlement intérieur, cette personne ne paiera que la moitié du coût de la chambre individuelle et l'autre moitié sera à la charge de l'Amicale. Le nombre de participants à ce circuit est de 30 personnes dont 19 adhérents – 10 conjoints et un extérieur.

*La Chaise rouge :* 29 personnes ont profité de ce spectacle qui a séduit tous les participants. Il est

même proposé de l'organiser tous les ans.

*Matches du SCO* : Sur cinq propositions de matchs, trois ont bien fonctionné (Monaco, PSG et Rennes) et deux sont déficitaires (Lyon et Lens) d'où un déficit financier.

Christine MONNEAU propose de remplacer le SCO, par du hockey sur glace en 2024, voir même avec Cholet Basket.

*Voyage les Pouilles en Italie (du 8 au 15 juin 2023)* : Comme ne figurait pas sur le bulletin d'inscription la demande d'autorisation pour la diffusion de photos, il est demandé à la référente du voyage de faire le nécessaire près des participants.

*Parc Astérix* : Au départ, il avait été prévu une base de 106 personnes avec deux cars Baudouin. Or, à ce jour, seulement 47 personnes sont inscrites. Annie TREMBLAIS va demander si les chèques vacances sont acceptés dans ce parc. A voir au niveau des contrats ou se renseigner près des responsables de ce Parc. Aurélie CAILLAUD précise que dans les inscriptions figurent des familles qui ont des enfants de l'ASE. La sortie sera maintenue et il faut donc prévenir l'autocariste qu'un seul bus sera nécessaire. Il a été précisé sur le bulletin d'inscription que les 47 premiers inscrits seront retenus sachant que le car va jusqu'à 53 places. Christine MONNEAU demande, pour les chèques vacances, si l'Amicale ne pourrait pas les prendre directement en charge. Mme LEMOINE évoque la probabilité que les chèques vacances s'adressent à des particuliers et non aux associations, à vérifier.

*Cabaret les Belles Poules (le 9 juin)* : sur 30 personnes prévues seulement 22 vont participer à ce spectacle et lors du dernier Bureau, il avait été décidé que l'Amicale prendrait à sa charge la différence de tarif (soit 5 € par personne) mais viendrait en déduction la suppression de deux bouteilles de crémant.

*Carte CEZAM* : 78 demandes mais Aurélie CAILLAUD précise que la dématérialisation de la procédure a été très compliquée à suivre pour les adhérents. Elle se propose d'évoquer ce problème lors de l'AG du Cézam où elle se rendra avec Maryvonne FOUCHARD le 15 juin prochain.

*Soirée APDM du 6 octobre 2023* : Suite au sondage, il a été décidé de maintenir cette soirée et Nathalie COSTARD demande s'il ne serait pas possible de porter de 2 à 4 le nombre d'extérieurs que les adhérents peuvent inviter. Les membres présents du **CA ont répondu favorablement à cette demande**. Envoi des fiches d'inscription mi-août avec un retour mi-septembre. Il a été envoyé un courrier aux élus pour les informer de la date et qu'ils puissent la noter sur leur agenda.

*Paris libre le 22 juillet 2023* : Vu le nombre d'inscrits, il a été demandé à Baudouin s'il était possible d'avoir un bus de 37 places au lieu de 53. Malheureusement à cette date, ce bus de 37 places n'est pas disponible. Donc, il a été proposé d'autres dates, à savoir : le 15 ou le 29 juillet et le 5 août. Les **membres présents ont décidé de maintenir le 22 juillet** étant donné que le tarif pour un car de 37 personnes est plus élevé que pour 53.

Il a été demandé à Carole MEGIMBIR de présenter, par mail aux membres du Bureau, la nouvelle fiche **financière à établir à 36 € coût réel avec une participation de l'APDM à hauteur de 14 €, soit un coût pour l'adhérent de 22 € et avoir au minimum de 30 personnes d'inscrites**.

## 4) Projets 2024

En raison de l'absence de Mme CESBRON, l'ancienne permanente, la charge de travail a dû être répartie sur l'ensemble des membres du Bureau et n'a pas permis de se projeter sur des projets futurs.

Il est demandé à la Commission convivialité, loisirs et sports de se pencher sur un prochain voyage et à cette occasion, il a été échangé sur le fait qu'au dernier CA, il avait été acté qu'un seul voyage serait organisé par an.

Après discussion, il a été proposé la possibilité d'organiser un grand voyage et un petit et de faire un sondage près des adhérents sur 4 destinations possibles afin de mieux cibler la demande des adhérents.

Par ailleurs, le projet d'un week-end à Amsterdam a été évoqué.

*Marche nordique* : la fiche financière, pour cette activité, fait ressortir un coût aux environs de 100 € par séance avec un minimum de 10 personnes et 8 € par personne supplémentaire. Le coût réel pour 10 séances s'élève à 93,34 €. Il est proposé une participation APDM de 53,34 €, soit un coût pour l'adhérent de 40 €. Il en ressort que cette aide de l'Amicale dépasse les 50 % maximum prévus par le Règlement intérieur.

En conséquence, il est demandé de revoir cette proposition avec les coûts de l'an passé et de refaire une fiche financière à soumettre, par mail, aux membres du Bureau.

## **5) Questions diverses**

Nathalie COSTARD fait état d'un mail qu'elle a reçu d'un adhérent relatif au contrat de groupe Harmonie mutuelle en considérant que sa cotisation pour 2023 a considérablement augmentée et souhaite que l'APDM mette en concurrence d'autres mutuelles.

Les membres présents n'ont pas souhaité donner suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 05.

La Présidente,

La secrétaire,



Nathalie COSTARD



Marie-Christine. FOURNIER